



Communiqué de presse

Nantes, le 19 décembre 2014

Aéroport du Grand Ouest : Nantes Atlantique et le futur aéroport : une concession performante sous le contrôle rigoureux des élus

Le jour où l'aéroport de Nantes Atlantique célèbre son 4 millionième passager (avec plus de 4 ans d'avance sur les estimations qui ont conduit l'Etat à décider du transfert de l'aéroport actuel sur le site de Notre-Dame des Landes), Jacques Auxiette, président du Syndicat Mixte Aéroportuaire a été réélu à l'unanimité, président du Comité de suivi stratégique de la concession*.

Jacques Auxiette, avec l'ensemble des élus des collectivités représentées, constate avec satisfaction « *la forte progression du trafic qui permet aux comptes de la concession au 31 décembre 2013 d'afficher une bonne performance, un volume d'investissements et de subventions conformes au plan d'affaires même s'ils sont évidemment impactés par les décalages dans les travaux* ».

Avant de poursuivre : « *Nous avons pris acte des conclusions de l'expertise financière, mandatée par le Syndicat Mixte Aéroportuaire et objets d'échanges avec l'Etat et le concessionnaire. Avec mes collègues et en particulier Gérard Lahellec, Vice-président de la Région Bretagne, nous avons rappelé que les participations des collectivités sont des avances remboursables, globales, forfaitaires, non révisables et qu'aucun surcoût lié au décalage du calendrier initial ne sera supporté par les collectivités financeurs* ».

Et de conclure en réaffirmant « *la volonté de l'ensemble des collectivités concernées que s'engage la réalisation de l'aéroport du Grand Ouest, comme rappelé récemment par le Premier ministre* ».

Contact presse : 02 28 20 63 33

* Cette instance, créée par décret du 5 avril 2012, associe les représentants des six collectivités financeurs de la future plateforme, le Préfet de la Région Pays de la Loire et les services déconcentrés de l'Etat, la Direction Générale de l'Aviation Civile ainsi que la Société Aéroports du Grand Ouest, concessionnaire des plateformes de Nantes Atlantique, de Montoir et du futur aéroport de Notre-Dame des Landes.

Elle a pour mission d'assurer le suivi annuel des comptes de la concession et de veiller avec rigueur au contrôle de l'utilisation des subventions publiques versées par les collectivités.